

SÉMINAIRE ELECTORAL DU RECEF

Panel 1: Les principaux modèles de structure électorale
Contribution de **Sidi M. Diawara**

Définition de travail: Structure électorale ou Organe de Gestion des Elections

Un OGE est une institution ou organisme juridiquement responsable de la gestion de certains ou de l'ensemble des éléments essentiels à la conduite des élections et à la mise en œuvre des éléments de démocratie directe-referendum, initiatives populaires ou votes de révocation – si ces derniers font partie du cadre juridique - Ces éléments essentiels ou fondamentaux sont: déterminer qui est éligible pour voter, recevoir et valider les candidatures, organiser le scrutin, dépouiller les bulletins de vote, annoncer les résultats

A noter

- Si divers organismes sont en charge des éléments essentiels, ils peuvent alors être tous considérés comme des OGE. Un OGE peut être une institution autonome ou une *Unité* de gestion distincte au sein d'une institution qui est également chargée d'activités autres qu'électorales
- L'OGE peut également prendre en charge d'autres tâches qui participent à la conduite des élections et à la mise en œuvre des instruments de démocratie directe telle que l'inscription des électeurs, le découpage électoral, l'éducation des électeurs, la surveillance des médias et le règlement du contentieux électoral.

Cependant....

Un organisme n'ayant pas d'autres responsabilités électorales que celle par exemple du découpage électoral, du règlement du Contentieux, de la surveillance des médias ou de l'éducation et de l'information des électeurs, ne saurait être considéré comme un OGE parce qu'il n'a pas en charge les éléments essentiels du processus électoral décrits plus haut.

Trois modèles de gestion électorale

Il y a trois grands modèles de gestion électorale

- Le modèle indépendant
- Le modèle gouvernemental
- Le modèle mixte

Modèle gouvernemental de gestion électorale

La branche exécutive du gouvernement organise et gère les élections par un Ministère et/ou des autorités locales. Au niveau national les élections sont gérées par un Ministre ou un autre Fonctionnaire. A quelques exceptions près, l'OGE n'a pas de *membres*.

Illustrations: *Tunisie, Etats Unis, Danemark, Indonésie*

Modèle mixte de gestion électorale

Il y a là comme une dualité avec des OGE de deux types de composantes: 1 OGE indépendant de la branche Exécutive prend en charge les politiques, le suivi ou la supervision. L'autre placé sous l'égide d'un Ministère s'occupe de la mise en œuvre du processus électoral.

Illustrations: France, Sénégal, Mali, Togo

A noter

Les pouvoirs, les fonctions et la solidité de l'OGE, composante indépendante, comparés à ceux de l'OGE, composante gouvernementale, varient beaucoup d'un exemple à l'autre. Ainsi, la classification d'un pays donné comme relevant du modèle mixte n'est parfois pas très claire. Dans certains cas, l'OGE, composante indépendante, organise une opération qui semble s'apparenter à un peu plus qu'une observation officialisée, bien que cette version soit en train de disparaître. Dans d'autres cas, l'OGE, composante indépendante, assure la supervision et le contrôle de la mise en œuvre des scrutins par l'autre OGE, composante gouvernementale, comme à Madagascar, et parfois également la compilation et la transmission des résultats, comme au Congo (Brazzaville) et au Togo. Dans certains pays francophones, le conseil constitutionnel/la Cour Constitutionnelle prend part à la tabulation et à la proclamation des résultats. Au Mali, où les élections sont organisées par le ministère de l'Administration territoriale, la Commission électorale nationale indépendante et la Cour constitutionnelle font aussi le décompte des votes : on peut donc estimer qu'il existe dans le contexte malien trois OGE deux gouvernementaux et un indépendant.

Modèle indépendant de gestion des élections

- Les élections sont organisées par un organisme qui est institutionnellement indépendant et autonome par rapport à l'Exécutif et il dispose de son budget qu'il gère. L'OGE ne rend pas compte à un ministère ou un autre service gouvernemental

Illustrations: Burkina Faso, Côte d'Ivoire

- Dans certains pays il y a 2 organismes indépendants de gestion des élections avec des "frontières" bien établies. Ex: Jamaïque, Vanuatu, Roumanie

Quelques principes directeurs

Quel que soit le modèle utilisé, tout OGE doit être sûr de pouvoir garantir la légitimité et la crédibilité des processus dont il est responsable. À cette fin, la gestion électorale doit reposer sur des principes directeurs fondamentaux comme:

- l'indépendance ;
- l'impartialité ;
- l'intégrité ;
- la transparence ;
- l'efficacité ;
- le professionnalisme ;
- le sens du service

EVOLUTIONS DEJA EN COURS

- Une demande/exigence de transparence de plus en plus accrue de la part des acteurs politiques;
- Une demande forte pour des modèles indépendants de gestion électorale par les acteurs politiques-Partis politiques- et même la société civile;
- Une plus grande professionnalisation de la gestion électorale avec l'apprentissage mutuel et l'adoption de standards internationaux;
- Une gestion électorale de plus en plus coûteuse

Perspectives

- Une accentuation du sens du “service public” dans la gestion électorale au fur et à mesure que les réseaux se développent et que les standards internationaux sont acceptés et appliqués dans les différents pays francophones d’Afrique;
- L’adoption de l’approche *Cycle électoral* améliorera la gestion électorale, donc le rendement des OGE;
- La possibilité pour les OGE francophones de s’appuyer mutuellement allégeant ainsi l’assistance internationale